

BUTERA Charles
Commerçant
B.P. 243
Tél: 40303
GISENYI.

Kigali, le 6.2.1989

07 MARS 1989

OPTE BACAR N° 2-223455-3070-58.

FACTURE N° BC/mm/01/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense National, Armée Rwandaise, Camp Gisenyi doit à Monsieur BUTERA Charles la somme de "Deux Cent Quarante Trois Mille Deux Cent Quarante Francs Rwandais" (243.240 FRW). - Pour avoir fourni 2.027 kgs d'huile de palme à raison de 120 FRW le kilo conformément à la lettre n° 0023/Bud.07.09/MP.637 du 05 Janvier 1989 du Ministre des Finances et de l'Economie et selon le bordereau d'expédition en annexe.

Soit : 2.027 kgs x 120 FRW

= 243.240 frw.-

Caution : $\frac{243.240 \times 5}{100}$

= 12.162 frw.-

Net à payer : 243.240 FRW - 12.162 FRW = 231.078 frw.-

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE : DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS.-

OP. 424 du 8/03/1989

Pour réception c

Kigali, le

08 FEV. 1989

NGIRUMPAZE Pascal

GA EM AR

Fait à Kigali, le 6.2.1989

Le Fournisseur

BUTERA Charles.

RWANDA

Fr. 243.240

BO. 89

Pour vérification et approbation et imputation à charge du 19.10.2.02.02.18
Engagement n° 043 du 25/02/89
Le Gestionnaire des Crédits

Commandant KAYIMBA Gyprien
Officier du Service de la Gestion
Ministère de la Défense Nationale

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Kigali, le 1 MARS 1989

№ 01/89

Clamp G's le 03 02 19 89

Expéditeur :

Destinataire :

Enlevé par

Camion : 480565

Chauffeur : BUTER

Reçu les marchandises
en bon état.

Le Destinataire

May 1985
and Camp

✓ Monsieur BUTERA Charles
B.P. 243
GISENYI

Objet : Fourniture d'huile de
palme destinée à l'entre-
tien des services publics
durant l'année 1989.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du 2 décembre 1988 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de 139.008 kilos d'huile de palme destiné à l'entretien des services publics durant l'année 1989 au prix total de SEIZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE (16.410.960) francs rwandais soit aux prix unitaires indiqués ci-après rendu destination.
Cette quantité se répartit comme suit :

I. Armée Rwandaise

Services à ravitailler	Quantités annuelles en Kgs	P.U. en Frw
- Camp Gisenyi	3.410	120
- Camp Kigali	32.413	120
- Camp, Ruhengeri	7.165	120

II. Gendarmerie Nationale

- Camp Kacyiru	21.625	120
- EGENA	5.930	120
- Groupement Ruhengeri	2.790	120
- Réserve Kacyiru	11.685	120

III. Services Pénitentiaires

- Prison Kigali	25.000	115
- Prison Ruhengeri	8.000	115
- Prison Gitarama	8.000	115
- Prison Nyanza	6.000	115
- Prison Gisenyi	7.000	115

.../...

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 novembre 1988;
- 3° Votre offre du 2 décembre 1988;
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Impôts
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Service Pénitentiaire et des C.R.P. au Ministère de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef du Bureau "Appro-Gestion" au Ministère de la Défense Nationale
KIGALI

Le Ministre des Finances
et de l'Economie
Vincent RUHAMANYA.

P.O. Le Secrétaire Général
Gaetano RWABUKUMBA.

